

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	18
représentés	9
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoints), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Nicolas DEVAUX, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Christine GRILLOT représentée par Véronique LAMBERT
Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Joël MOUREAUX représenté par André JOURD'HUI
Valérie BLONDEAU représentée par Jean-François GAILLARD
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX
Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON
Claire PROST-JACQUOT représentée par Antoine SEIGLE-FERRAND
Marie-Hélène RAFFANEL représentée par Laurent GAUDIN

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHONConvocation : 1^{er} avril 2022

n° 48

Objet : Installation d'un membre extérieur au sein du comité consultatif municipal « travaux, urbanisme et forêt »

VU l'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, offrant la possibilité au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal qui comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, des représentants des habitants de la commune et des représentants des associations locales.

VU la délibération municipale du 5 juin 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a créé six comités consultatifs municipaux et a installé les membres du conseil municipal au sein desdits comités,

VU la délibération municipale du 3 juillet 2020, dans laquelle le Conseil Municipal a installé les membres extérieurs au sein des comités consultatifs municipaux,

ATTENDU que Monsieur Christophe DALLOZ a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal et du comité consultatif municipal « travaux, urbanisme et forêt » où il siégeait en qualité de membre extérieur,

VU la note de synthèse n° 2022-46 élaborées en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressées aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 8 avril 2022,

VU la candidature de Monsieur Christian SEIGLE-FERRAND en date du 24 mars 2022 pour participer aux travaux du comité consultatif municipal « travaux, urbanisme et forêt »,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 30 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

Monsieur Christian SEIGLE-FERRAND est intégré, en qualité de membre extérieur, au sein du comité consultatif municipal « travaux, urbanisme et forêt ».



Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET